

APPEL A CANDIDATURES

en direction des journalistes en vue d'une résidence-mission d'éducation aux médias, à l'information et la liberté d'expression

Saison 2022/2023

1 Résidence-mission d'éducation aux médias et à l'information

Territoire concerné : Agglomération Valenciennes Métropole (Nord)

Calendrier : 17 semaines ½ entre novembre 2022 et juin 2023

En partenariat avec la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France, le rectorat de l'académie de Lille, la direction départementale des services de l'éducation nationale.



1 – Contexte de cette résidence-mission

Animés par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle en faveur des enfants, des adolescents et des jeunes adultes de son territoire et en contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturel, la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille – délégation académique aux arts et à la culture (DAAC) et la direction départementale des services de l'éducation nationale – (DASEN – Nord) propose 1 résidence-mission destinée à des journalistes.

Ce partenariat étroit existe depuis 2010 tout d'abord dans le cadre de résidences-missions intitulées « Artistes Rencontre Territoire Scolaire » (ARTS). Par la suite il s'est déployé avec la signature de 2 Contrats Locaux d'Education Artistique (CLEA) successifs durant six années. Parallèlement le territoire a mené déjà à deux reprises des résidences-missions d'éducation aux médias et à l'information.

C'est dans ce contexte, fort d'une expérience solide que les partenaires sont en mesure de lancer cette offre sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collectives des très nombreux acteurs locaux qu'ils soient professionnel.les de la culture, de la santé, enseignant.e.s, animateur.rice.s, éducateur.rice.s, médiateur.rice.s, travailleurs sociaux, etc .

2 - Objectif de la résidence-mission à des fins d'éducation aux médias et à l'information

Le.la journaliste est invité.e à venir résider sur le territoire et à expérimenter différentes formes d'interventions avec ses habitants, en mobilisant, en première ligne, les très nombreux professionnel.les qui au quotidien les accompagnent à un moment ou à un autre de leur vie. Il est ici fait allusion aux professionnel.les de l'enseignement, de l'éducation populaire, de la culture, de l'information, de l'action sociale, de la santé, de la justice, du temps libre, etc, mais aussi aux relais du monde associatif bénévoles.

De façon plus précise, la résidence-mission s'adressera :

- aux jeunes publics en temps scolaire et hors temps scolaire de la maternelle à l'enseignement supérieur ainsi qu'aux encadrants professionnels de ces jeunes publics : enseignants, professeurs, animateurs, médiateurs, etc. voire même à un plus large public (au tout public, aux familles et aux parents).

La résidence aura pour objectif :

- de faire découvrir le métier de journaliste et ses problématiques actuelles ;
- de sensibiliser aux enjeux de la liberté d'expression ;
- de donner à voir et à comprendre le processus de production de l'information et d'aider à son décryptage ;
- d'encourager le développement d'une pratique consciente et responsable des différents médias, des réseaux sociaux et d'Internet de façon générale.

Le.la journaliste en résidence proposera pour cela des interventions ponctuelles, expérimentales et participatives en accord avec les objectifs pédagogiques des structures éducatives participantes et se déclinera, dans l'idéal, sous forme de trois volets :

- actions éducatives en direction des jeunes publics ;

- actions de formation à destination des acteurs des champs de l'éducatif ; du social et du culturel
- diffusion des productions du journaliste invité, et des productions co-construites lors de la résidence

Il est, par ailleurs, précisé au.à la journaliste candidat.e que des équipes artistiques en résidence-mission interviendront sur le même calendrier en 2023. Des croisements entre le.la journaliste-résident.e et les artistes sont tout à fait envisageables pour ne pas dire encouragés. Ces présences artistiques sont accompagnées et coordonnées par une équipe composée d'un technicien de la collectivité spécifiquement en charge de cette action, de responsables de structures culturelles et de conseillers pédagogiques et d'enseignants missionnés.

Le.la journaliste-résident retenu(e) bénéficiera également d'une coordination élaborée par le service culture de Valenciennes Métropole.

Pour la plus complète information du/de la candidat(e), il est utile de prendre connaissance de ce que recouvre une résidence-mission (le cahier des charges étant quelque peu différent) en cliquant sur le lien suivant : <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/Politique-et-actions-des-services/Pole-Publics-et-Territoires-Industries-culturelles/Action-culturelle-et-territoriale>

3- À propos du présent appel à candidatures

Plus de précisions

En vue de cette résidence-mission qui va se déployer sur le territoire de la Communauté Valenciennes Métropole, est recherché un.une journalistes professionnel.le.s (titulaires ou non d'une carte de presse) ayant une pratique pluridisciplinaire des médiums utilisés tels que le webzine, le pod-cast, l'image, le son....etc

Ce présent appel à candidatures est ouvert aux journalistes, français ou étranger, maîtrisant l'usage de la langue française (oral et écrit). Le.la journaliste devra fédérer autour de sa présence et de sa démarche une large communauté: scolaire, éducative, associative et culturelle.

Calendrier

Il s'agit d'une résidence de quatre mois pleins, soient dix-sept semaines et demie, à raison de 5 à 6 jours par semaine. Cette résidence se déploie entre le lundi 21 novembre 2022 au samedi 10 juin 2023. Cette résidence demande une entière disponibilité de la part du. de la journaliste durant toute la période. Néanmoins, en accord et concertation avec Valenciennes Métropole, le. la résident.e pourra exceptionnellement s'absenter afin de maintenir son activité professionnelle tout en gardant prioritaire la résidence-mission.

La résidence-mission se déroule de la manière suivante :

Phase 1. Découverte/immersion

D'une durée d'une semaine, cette phase est le premier contact avec le territoire et ses acteurs. Au cours de ces 5 jours, l'objectif est de découvrir le territoire, son histoire, de prendre connaissance des opérateurs et prévoir le plus en amont possible des temps de rencontre tout public. Durant cette semaine, le.la journaliste participe activement à la « 27ème heure ». Il s'agit d'un temps d'animation pédagogique destiné aux enseignants (1er et second degré) et aux professionnel.les du champ de la culture, du social, de l'animation.

Lors de cette « 27^{ème} heure » le.la journaliste sera amené.e à présenter son travail de la manière qui lui semble la plus appropriée. Cette présentation permet par la suite aux partenaires qui le souhaitent de travailler avec lui.elle. Cette rencontre qui s’imagine bien en amont avec les acteurs de l’éducation aux médias et à l’information pourra prendre la forme d’une journée composée de plusieurs temps et différents intervenants (présentation de l’Education aux médias et à l’information, focus sur des projets locaux, rencontre avec le.la journaliste, ateliers...).

Phase 2. Conception collective des futures interventions

D’une durée de 3 semaines cette phase se constitue d’un grand nombre de rencontres avec des équipes d’enseignant.e.s et/ou des équipes de professionnel.les de l’éducatif, du péri et hors scolaire : animateur.rice.s, éducateur.rice.s, médiateur.rice.s, professionnel.les de la culture, de l’action sociale, de la santé, de la justice, des collectivités... Il s’agit ici d’imaginer avec les parties prenantes les futures interventions. A cette occasion les équipes rencontrées sont également invitées, en ces moments de prise de contact, à présenter au.à la journaliste leur propre contexte d’exercice professionnel, leur quotidien.

Phase 3. Réalisation

Cette phase se déploie sur tout le reste du temps de résidence et au cours de laquelle le.la journaliste-résident.e et les équipes d’enseignant.es et/ou de professionnel.les de l’éducatif et du hors scolaire se retrouvent afin de mettre en œuvre une forme d’action, certes légère et, à priori, éphémère, à mener en direction des enfants et des jeunes dont ces professionnels ont la responsabilité.

Planning des résidences-missions 22/23

Phase 1. Découverte/immersion : Du lundi 21 au vendredi 25 novembre 2022

Phase 2. Rencontre/montage : Du lundi 16 janvier au samedi 4 février 2023

Phase 3. Mise en œuvre des collaborations : Du mercredi 1er mars au samedi 10 juin 2023

(Avec une interruption du lundi 24 au dimanche 30 avril 2023)

Conditions financières

Ce sont les contributions de la Communauté d’Agglomération Valenciennes Métropole et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France qui permettent le financement de cette résidence.

En ce qui concerne la rémunération, **le coût total employeur** ne peut en aucun cas excéder **24000 euros** pour l’ensemble de la résidence.

Le coût total employeur inclut :

- Le salaire net et les charges
- Les cotisations et les taxes s’y attachant
- Les droits d’auteur pour les résidents concernés
- Les frais de gestion administratifs.

Le montant net est variable en fonction du statut du journaliste et/ou du régime auquel il est affilié. Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs est signé avant le début de la résidence-mission.

Ce montant couvre la mission dans son intégralité, à savoir :

- La diffusion d'œuvres et, le cas échéant, d'éléments documentaires complémentaires
- Les rencontres avec des équipes de professionnel.les de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée, des créations conjointes
- Les temps de sensibilisation de formation susceptibles d'être organisés

Frais de déplacement

Les frais de déplacement sur le territoire d'action sont pris en charge sur la base d'un forfait par la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole de 800 euros pour l'ensemble de la résidence. Il sera pris également en charge 4 voyages aller-retours du lieu de domicile au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine). En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence sont à la charge du. de la journaliste.

Hébergement

La collectivité assure les frais relatifs à l'hébergement des résidents. Concrètement, un logement est mis à disposition sur le territoire.

Repas

L'ensemble des repas sont à la charge du. de la journaliste. Ils ne pourront à aucun moment faire l'objet d'une demande de remboursement.

Contexte sanitaire

Au regard du contexte sanitaire actuel, le. la journaliste respectera les mesures définies par l'Etat sur le territoire concerné et consultables sur le site du ministère de la culture :

<https://www.culture.gouv.fr/Aides-demarches/Covid-19-l-impact-de-la-situation-sanitaire-sur-le-monde-de-la-culture/Organisation-des-activites-culturelles/Cadre-general-des-activites?step=290272>

De manière préventive, le. la journaliste concevra ses projets en s'assurant d'une souplesse permettant de s'adapter au maximum en cas de restriction sanitaires.

4 – Accompagnement

C'est la communauté d'agglomération et plus précisément son service culture, qui a accepté d'être, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative des résidences-missions, l'opératrice de l'action.

À ce titre, elle :

- accompagne le. la journaliste afin de le. la guider dans sa découverte du territoire
- veille aux bonnes conditions de séjour et de travail
- organise techniquement la résidence avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action
- facilite avec le concours actif des inspecteur.rices de l'éducation nationale, des conseiller.ères pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des projets qui peuvent en naître ;
- facilite avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif les rencontres avec les équipes et aide à la réalisation des projets qui peuvent en naître ;
- organise la communication en faveur de cette résidence et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias ;

Pour cette résidence-mission, la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole s'associe à une structure culturelle du territoire, appelée « marraine » qui sera identifiée dans les prochains mois. Dans le cadre de cette mission, elle :

- participe à l'organisation de la diffusion du travail de le.la journaliste, aux rencontres hors temps scolaire avec le concours des services de la communauté d'agglomération et celui des structures culturelles et associatives souhaitant accueillir l'un de ces temps
- apporte un soutien technique et logistique selon les besoins
- communique sur la résidence-mission par le biais de ses propres supports de communication
- assure la gestion administrative de la résidence

Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part :

- accompagnent le.la journaliste et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des rencontres/interventions avec notamment le concours des professeur.e.s missionné.es ou conseiller.ères pédagogiques référents désigné.es par l'éducation nationale (D.A.A.C. et DSDEN)
- organise des temps de formation permettant aux enseignant.es, en particulier ceux du premier degré de faire connaissance, de manière préalable à leur venue, avec les journalistes retenu.es. C'est le programme d'animations pédagogiques intitulé la « 27ème heure » qui est ici en jeu.

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidature, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de le.la journaliste. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'Éducation nationale.

Une information similaire est lancée par la communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole en direction des différents relais de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission. Enfin, une information générale à destination de la population, dans son ensemble, est également assurée par la communauté d'agglomération.

5– Le territoire d'action et les partenaires locaux

Présentation du territoire

La Communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole (CAVM) est composée de 35 communes pour un total de 192 471 habitants avec une densité de 730,6 habitants au km² : Anzin, Artres, Aubry-du-Hainaut, Aulnoy-lez-Valenciennes, Beuvrages, Bruay-sur-l'Escaut, Condé-sur-l'Escaut, Crespin, Curgies, Estreux, Famars, Fresnes-sur-Escaut, Hergnies, Maing, Marly, Monchaux sur Ecaillon, Odomez, Onnaing, Petite-Forêt, Préseau, Prouvy, Quarouble, Quérénaing, Quiévrechain, Rombies et Marchipont, Rouvignies, Saint-Aybert, Saint-Saulve, Saultain, Sebourg, Thivencelle, Valenciennes, Verchain-Maugré, Vicq, Vieux-Condé.

Sa ville centre, Valenciennes, compte 43 405 habitants (INSEE 2018), soit 22,5% de la population de la communauté d'agglomération. La CAVM est frontalière à l'Est avec la Belgique. Les communes de l'extrémité nord du territoire font partie du Parc Naturel Régional Scarpe-Escaut (1er PNR de France). Dans sa partie centrale, le territoire est composé de villes marquées par l'urbanisme minier. Au Sud et vers l'Est, l'agglomération est caractérisée par un paysage de campagne et de verdure, avec 23 communes rurales ou périurbaines de moins de 5000 habitants, soit les 2/3 du territoire. De nombreuses voies de communication traversent le territoire : autoroutes (A23, A2), voies ferrées et fluviales (Escaut).

Après le déclin de la mine et de la sidérurgie, l'agglomération a su rebondir avec un développement économique aujourd'hui fondé sur l'industrie et le tertiaire. Trois filières d'excellence sont mises en

avant : les transports et mobilités (Toyota, Bombardier, Alstom...), la logistique (plateforme fluviale Contargo North France) et le numérique (label French Tech, école Rubika).

L'agglomération demeure néanmoins un territoire à la situation sociale fragile. Avec 58% de la population âgée de moins de 45 ans (chiffres Insee 2018), les jeunes représentent un enjeu important ; de nombreux établissements scolaires jalonnent le territoire entre écoles, collèges, lycées et structures d'enseignement supérieur (Université Polytechnique Hauts-de-France). Le territoire est marqué également par des enjeux forts en termes de mobilité.

Le renouveau du territoire s'est également traduit dans les actions de renouvellement urbain depuis la fin des années 1990 sous le mandat de Jean-Louis Borloo. De même, le rayonnement culturel s'est développé notamment avec le musée Beaux-arts, le phénix créé en 1998, labellisé scène nationale Valenciennes, pôle européen de création ou encore le Boulon créé à Vieux-Condé en 2011, labellisé Centre national des arts de la rue et de l'espace public.

Berceau de l'exploitation charbonnière, Valenciennes Métropole fait partie du Bassin minier Nord-Pas de Calais inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2012. Sur un total de 353 éléments patrimoniaux repérés sur l'ensemble de ce territoire, 34 se situent sur la Communauté d'agglomération Valenciennes Métropole.

Les partenaires locaux

Le territoire est traversé par cinq circonscriptions scolaires : Valenciennes-Centre, Valenciennes-Anzin, Valenciennes-Bruay, Valenciennes-Saint-Saulve, Valenciennes-Condé et très partiellement par une sixième: Valenciennes- Denain.

Cela représente pour l'enseignement public et privé : 140 écoles primaires, 37 collèges, 13 lycées généraux et/ou technologiques 11 lycées professionnels, 1 université et plusieurs écoles supérieures d'enseignement. Ces différents établissements sont autant de potentiels lieux de diffusion, de rencontre, d'élaboration et de réalisation de projets.

Les structures de loisirs, les associations dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, les équipements municipaux spécialisés sont tout aussi susceptibles d'être impliquées dans l'action, de la même manière.

Ce sont aussi, bien sûr, les partenaires culturels du territoire, particulièrement nombreux et dynamiques qui sont invités à l'être. Peuvent être cités sans prétendre, un seul instant, être exhaustif:

à Valenciennes :

- le phénix scène nationale, pôle européen de création
- le musée des Beaux-Arts
- le lieu d'art contemporain l'H. du siècle
- l'Espace Pasolini, laboratoire artistique
- le conservatoire à rayonnement départemental
- Art Zoyd, centre de création musicale
- la compagnie Zapoï

à Vieux Condé :

- le Boulon, Centre National des Arts de la Rue et de l'Espace Public

à Petite-Forêt :

- l'espace culturel municipal Barbara.

à Saint-Saulve :

- la MJC- Espace Athéna

à Fresnes-sur-l'Escaut :

- le QuARTier

- le musée vivant des enfants

à Anzin

-Théâtre d'Anzin

Et sur tout le territoire :

- le réseau d'écoles de musique ;
- le réseau des acteurs de la lecture publique ; (BDP, bibliothèques, médiathèques ...).
- le parc naturel régional Scarpe-Escaut.
- le réseau sportif

Des médias locaux :

- Radio Ramdam
- Val explorer
- Voix du Nord
- L'observateur du Valenciennois
- Radio Club 105.7 FM
- Radio Condé Macou

Afin de mieux faire connaissance encore avec le territoire d'action, le site de la communauté d'agglomération peut être utilement consulté :

<http://www.valenciennes-metropole.fr/>

<https://cleavalenciennesmetropole.wordpress.com/>

Page Facebook : cleaValenciennesMetropole

6 – Faire acte de candidature

Les journalistes intéressé.es par ces appels à candidatures sont invité.es, avant toute chose :

1.A prendre le plus attentivement possible connaissance du document intitulé « qu'est -ce qu'une résidence-mission ? ». (le cahier des charges étant quelque peu différent)

[Action culturelle et territoriale](#)

Prendre connaissance du déploiement de la démarche autour de l'éducation aux médias et à l'information dans la région Hauts-de-France.

[Éducation aux médias \(culture.gouv.fr\)](#)

2.A bien appréhender les données territoriales présentées dans « le territoire d'action et les partenaires locaux » de cet appel à candidature.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de la résidence-mission, l'acte de candidature se fera par envoi électronique uniquement, sous format PDF. Le dossier comprendra :

- un courrier de candidature faisant à la fois état d'une bonne compréhension de la mission et de vos motivations, ce courriel gagnant très certainement à évoquer déjà certaines des pistes que vous aimeriez emprunter et développer avec les équipes précitées
- votre curriculum vitae
- si déjà disponible, un dossier faisant état de vos démarches professionnelles que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection. Il peut s'agir également, s'il existe d'ores et déjà, d'un site internet ou d'un blog qui vous est propre.

- si cela vous semble pertinent par rapport à votre propre parcours professionnel, une liste de vos différentes productions journalistiques que vous proposez de rendre disponibles pour une diffusion intensive sur le territoire.

Il n'y a aucun projet à produire, puisque ce présent appel à candidature fait déjà état d'un projet très précis aux phases définies et décrites.

Dossier à transmettre à l'adresse suivante : clea.valenciennesmetropole@gmail.com

!!! objet du mail à préciser : EMI suivi de votre nom

Ceci, pour le 30 mars 2021 dernier délai.

Dans le cas où le.la candidat.e souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD pour présenter des travaux ou des documents audiovisuels complémentaires, il.elle le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante : Valenciennes Métropole, service culture, à l'attention de Julie Le Guillanton, 2 place de l'Hôpital général CS 60 227 59 305 Valenciennes Cedex.

Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux des résidences-missions.

Le nom du.de la journaliste retenu.e sera **annoncé fin juin 2022** au plus tard.

Contact :

Julie Le Guillanton, chargée de développement culturel

Téléphone : 03 27 09 61 33 // Courriel: jleguillanton@valenciennes-metropole.fr

LA RÉSIDENCE-MISSION D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

PHASE DE DÉCOUVERTE

- Rencontre des artistes lors de la 27^{ème} heure artistique
 - >> Un acte de formation
 - >> Des échanges avec les artistes
 - >> Sélection d'un artiste pour l'établissement

Les établissements informent de leur envie d'accueillir un.e artiste en transmettant « l'invitation à construire un geste artistique »

PHASE DE CO-CONSTRUCTION

La première rencontre avec l'artiste s'effectue sans les élèves ou le public

- >> Au sein de l'établissement
- >> Etape indispensable pour préparer la venue de l'artiste et élaborer avec lui-elle un projet
- >> Possibilité de croiser sa venue avec d'autres dispositifs (passerelle, réussite éducative...)
- >> Les démarches avec les différents acteurs du territoire seront encouragées (bibliothèque, maison de quartier...)

ET APRÈS ...

- >> Le projet dans lequel s'est inscrit l'artiste peut se poursuivre même si celui-ci n'est plus en résidence.
- >> Chaque établissement peut à sa guise poursuivre la démarche développée avec l'artiste sous différentes formes sans sa présence.

Après la période de résidence, le travail engagé avec l'artiste peut se poursuivre

PHASE D'ACTION

Les encadrants sont maintenant préparés à l'accueil de l'artiste.

- >> Pour chaque établissement il s'agira d'un projet unique.

L'artiste donnera à voir et à comprendre son travail, de manière innovante. Régulièrement son intervention se présentera sous la forme d'un geste artistique. Cette action artistique éphémère pourra selon les cas être participatif ou pas, spectaculaire ou modeste, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncée. Le champ des possibles est quasi illimité. Suite à une première intervention, l'artiste pourra revenir et découvrir la démarche entamée par les élèves et ainsi impulser de nouvelles pistes artistiques de différentes façons.

Durée de la présence de l'artiste dans l'établissement : La présence dépendra du projet mais ne pourra pas excéder deux journées de présence dans l'établissement, sauf dans le cadre de projets regroupant plusieurs équipes pédagogiques d'établissements scolaires voisins ou d'autres structures d'accueil. Selon la programmation, les élèves seront invités à découvrir le travail de l'artiste en dehors de l'école.

Les enseignant-es et l'artiste échangent souvent sur la construction et les réflexions autour du projet